L'assemblée générale des professeurs du lycée Marguerite de Flandre

15 rue Pasteur 59147 Gondecourt

A Monsieur le Ministre de l'Education Nationale S/C de Madame le Recteur de l'académie de Lille S/C de Monsieur le Proviseur du lycée Marguerite de Flandre

Gondecourt, le 28 novembre 2011

Monsieur le Ministre,

suite à un courrier envoyé par Madame le Recteur de l'académie de Lille le 18 avril 2011 adressé aux chefs d'établissement, de nombreux proviseurs de lycée de notre académie ont majoré les services de certains professeurs d'une heure car ils enseignent plus de huit heures dans des groupes de moins de 20 élèves. Or cette lecture tout à fait nouvelle des décrets de 1950 est contraire aux textes réglementaires. En effet, la prise en compte des groupes n'est pas prévue dans les textes : seules les classes, divisions ou sections de moins de 20 élèves sont à prendre en compte.

De nombreux professeurs ont réagi face à cette injustice en se limitant à leurs strictes obligations réglementaires de services. Ainsi, dans notre établissement, nous avons décidé de ne pas remplir les relevés de notes intermédiaires, de réduire au minimum nos appréciations sur les bulletins et surtout le bac blanc, prévu la semaine du 9 au 13 janvier 2012, est annulé : les élèves auront alors cours normalement pendant cette période. Nous regrettons fortement que l'attitude de Madame le Recteur empêche ainsi les élèves de terminale et de première, pour ce qui concerne les épreuves anticipées, de pouvoir s'entrainer sur une épreuve type bac. Néanmoins, si d'ici début janvier, Madame le Recteur revenait sur son interprétation fausse des textes réglementaires, les élèves pourraient alors composer à la date prévue.

Dans l'attente d'une intervention de votre part envers Madame le Recteur et d'une réponse à notre courrier, veuillez croire Monsieur le Ministre en notre attachement indéfectible au service public d'éducation nationale.